



V E N D É E
CONSEIL GÉNÉRAL

septembre 2007

7

la feuille

le journal du concours PAYSAGE de VOTRE COMMUNE

SOMMAIRE

le point de vue d'Olivier CHAMPAIN	p.01
dossier • les insectes	p.02
entretien avec le Dr Johanna VILLENAVE ..	p.05
technique • le lotissement pratique.....	p.06
partenaires • le préinventaire des jardins de Vendée..	p.08
actualité • publications	p.12
agenda	p.12



photo : Johanna Villenave

point de vue

UN ACCUEIL CHALEUREUX

“D epuis le mois de mai dernier, je remplace Aline Alard pour l'organisation du concours **le Paysage de votre Commune**. J'ai ainsi redécouvert les paysages de ma Vendée natale avec beaucoup de bonheur. Au gré des visites des communes ou des jardins de particuliers, de nombreux souvenirs me sont revenus à travers la diversité des paysages vendéens.

L'accueil fait au jury cantonal et départemental par les particuliers et les communes m'a particulièrement touché, tout comme la passion des jardiniers, la motivation des élus et des techniciens espaces verts travaillant tout au long de l'année à l'amélioration du cadre de vie de leurs concitoyens.

Vous aurez également remarqué que les nouveaux critères du concours donnent une place de choix aux enjeux environnementaux: diminution du désherbage et pesticides, choix de végétaux peu gourmands en eau, utilisation des paillages naturels ou préférence donnée aux essences locales dans nos jardins et espaces verts.



Ces pratiques sont une suite logique aux efforts consentis depuis plusieurs années dans tout le département pour protéger et améliorer nos paysages dans leurs diversités et leurs richesses naturelles.

Dans ce numéro, vous découvrirez un dossier sur l'intérêt des insectes pour la biodiversité (*diversité des espèces vivantes*) et leur utilité dans nos pratiques culturales. Une partie plus technique est consacrée à l'aménagement des lotissements, et un dossier dresse un premier bilan du recensement des parcs et jardins de Vendée.

Enfin, notez que le **le 13 décembre 2007**, à 18h, aura lieu à l'Institut Supérieur de Technologie (I.S.T.) de la Roche sur yon, la **remise des prix du concours "le Paysage de Votre Commune"**.

Bonne lecture à tous !"

Olivier CHAMPAIN

un document conçu
et réalisé par le



DE LA VENDÉE



photo : Johanna Villenave

LES INSECTES

2

indispensables à notre environnement, ils sont les garants d'une faune et d'une flore de qualité

Dans son précédent numéro, La Feuille a consacré un dossier technique aux tontes différenciées des espaces verts et à leur intérêt faunistique ou floristique. Les communes mettant en place la gestion différenciée ont besoin de communiquer avec les habitants pour leur expliquer les atouts de cette gestion. C'est dans ce cadre que travaille le Docteur Villenave : mettre en place des inventaires d'insectes sur des sites présentant un intérêt pour la biodiversité.

La France compte plus de 169 espèces d'insectes protégés, dont beaucoup sont des papillons, mais également des coléoptères (coccinelles, hannetons...), des libellules et même des criquets. À travers le monde, le commerce d'insectes particulièrement menacés ou recherchés par les collectionneurs, est interdit. Ils sont inscrits sur des listes internationales signées par de nombreux pays. En France, certaines espèces sont protégées au niveau national, régional ou même départemental.

Dans les Pays de la Loire, une liste des insectes protégés est disponible sur le site de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement des Pays de la Loire) à l'adresse suivante : www.pays-de-loire.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=123

POURQUOI LES INSECTES DISPARAISSENT

Les activités humaines sont la principale cause de la disparition des insectes, notamment par la destruction de leurs lieux de vie :

- l'utilisation des **pesticides** et autres produits de traitement sont toujours utilisés massivement,
- les parcs et jardins de nos communes sont souvent traités de manière très horticole (les espèces horticoles sont très pauvres en pollen ou en nectar, aliments principaux des insectes au stade adulte),
- **les routes et éclairages publics** les éliminent ou gênent leur développement, ●●●

••• - les végétaux qualifiés de "**mauvaises herbes**" sont systématiquement éliminés alors qu'ils sont souvent des refuges importants pour une grande quantité d'insectes.

- **l'assèchement des cours d'eau**, la disparition des zones humides éliminent de nombreuses espèces aquatiques comme les libellules.

- la **pollution** de l'air et de l'eau.

LES DANGERS DE LA DISPARITION DES INSECTES

Les insectes sont avant tout des **pollinisateurs** (qui permettent la fécondation des végétaux par transport du pollen). Les abeilles, à elles seules, représentent 80 % de la pollinisation des espèces végétales. Sans elles, pratiquement pas de fécondation donc pas de fruits, ni de légumes. (voir encadré).

Quand on parle d'abeilles, il faut penser à la super-famille des Apoïdes qui sont toutes pollinisatrices (abeilles mellifères, bourdons, abeilles sauvages solitaires...).

Les insectes garantissent également une diversité de paysages puisqu'ils permettent aux végétaux de se reproduire mais pas seulement :

- **attirer les insectes** dans son jardin, c'est attirer une grande **quantité d'oiseaux**.

En effet ces derniers en sont de grands consommateurs. On pourra donc créer des **refuges naturels** dans nos jardins (haies indigènes, bandes de fauche, mares, nichoirs...) ou **artificiels** (boîtes d'hivernages à insectes).

- les insectes **fertilisent les sols**. Grâce à leurs excréments ou les déchets tombés au sol, ils apportent les engrais nécessaires à sa bonne santé.

- beaucoup d'insectes mangent des cadavres et **nettoient** forêts, prairies ou les voiries de nos communes.

- les insectes ont un rôle très important de **recycleurs** au sein des milieux naturels, en permettant à certaines plantes d'accéder à une nourriture difficilement utilisable sans eux.

- certains insectes sont d'**excellents prédateurs** d'insectes. Ils régulent naturellement les nuisibles qui nous entourent (pucerons, cochenilles...). Ils sont des "insecticides" naturels que l'on utilise maintenant dans les pratiques culturales sous le terme de "lutte biologique" (ou "*contrôle biologique*" : utilisation d'organismes vivants pour contrôler une espèce nuisible ; de plus en plus utilisée, notamment en agriculture biologique...).

- ils sont l'aliment de nombreux animaux (oiseaux, grenouilles, rongeurs...) et donc un maillon important de la **chaîne alimentaire**. •••

VERS UNE DISPARITION DES ABEILLES ?

C'est une des inquiétudes des scientifiques à l'heure actuelle (Les Echos du Lundi 20 Août 2007 : "**la mort des abeilles met la planète en danger**"). En effet, les abeilles s'éteignent par milliards depuis quelques mois. En France, on enregistre des pertes de 15% à 90% selon les cheptels. Les trois quarts des cultures qui nourrissent l'humanité dépendent des abeilles. L'utilisation de pesticides et de nouvelles générations d'insecticides en serait la principale cause.



... AMÉLIORER LA PROTECTION DES POPULATIONS D'INSECTES

Les spécialistes préconisent auprès des communes de réfléchir avant tout au **choix des végétaux** (voir entretien ci-après). Eux seuls garantissent la présence des insectes utiles dans nos jardins, campagnes, parcs et espaces verts. Ils sont un moyen naturel pour limiter l'utilisation des traitements chimiques sur les végétaux en privilégiant la survie des prédateurs naturels. On choisira ainsi des essences végétales naturelles riches en pollen et nectar plutôt que des essences horticoles qui en sont dépourvues. **C'est "la lutte biologique" dite de "conservation"**.

Pour permettre la présence de ces prédateurs, il faut prohiber tout traitement chimique (même naturel) dans son jardin, dans les haies, les arbres fruitiers, les pelouses en adoptant des pratiques culturales préservant les populations existantes d'ennemis naturels.

QUELQUES INSECTES UTILES AUX JARDINS

Les syrphes : au stade larvaire, consomment entre 400 et 700 pucerons en 10 jours de croissances. Les adultes consomment pollen et nectar.

Les coccinelles : consomment jusqu'à 100 pucerons par jour.

Les carabes : les larves et les adultes sont carnassiers et prédateurs de vers, de chenilles, de limaces, et d'escargots.

Les staphylins : se nourrissent entre autres des œufs et des larves des ravageurs phytophages.

Les chrysopes : redoutables prédatrices au stade larvaire qui en 15 jours de croissance consomment 500 pucerons et 10 000 acariens. Les adultes, comme les syrphes, consomment pollen et nectar.

QUELQUES PRATIQUES CULTURALES SAINES

- **varier les végétaux** dans la haie et planter des espèces locales pour un fleurissement et un habitat tout au long de l'année (lierre, houx, cornouiller, aubépine, prunellier, viorne, sureau,...). La plupart des insectes utiles sont butineurs au stade adulte et prédateurs au stade larvaire. Attention, certaines essences peuvent être réservoirs de nuisibles, d'où la nécessité de bien connaître le mode de vie des insectes.

- **favoriser les plates-bandes enherbées** et la végétation spontanée en les laissant fleurir,

- **prohiber** les herbicides et autres pesticides,

- **laisser des souches de bois** dans son jardin pour favoriser l'installation des espèces xylophages (se nourrissant du bois),

- laisser des zones où **la flore sauvage peut revenir** comme les campanules, coquelicots, origans, bleuets, cardères etc, qui apporteront nourriture et refuges, mais également des couleuvres au jardin,

- **éviter les semis de fleurs** avec cosmos, pavots californiens et bleuets horticoles, qui sont proposés sur le marché. Ils sont dépourvus de nectar et pollen,

- mettre à disposition des **boîtes d'hivernage** pour bourdons, chrysopes ou coccinelles ■



chrysope des haies (*Chrysopa Pallens*)



larve de syrphe



syrphe



coccinelle à sept points (*Coccinella Septempunctata*)

ENTRETIEN

avec **Johanna VILLENAVE**, DOCTEUR EN ENTOMOLOGIE



Le docteur Villenave étudie les insectes depuis de nombreuses années. Depuis un an, elle a créé son entreprise Flor'insecte et propose ses services aux différentes collectivités : les communes, les entreprises privées, les chambres d'agriculture. Elle tire la sonnette d'alarme sur la nécessité de protéger les insectes dans nos villes et nos campagnes et sur l'utilité de les étudier pour changer nos pratiques en ville ou à la campagne.

La Feuille : *Quelles variétés de végétaux doit-on privilégier pour les plantations ?*

Dr Johanna Villenave : Pour augmenter les populations d'insectes il est nécessaire de préférer les essences végétales naturelles riches en pollen et nectar alors que les essences horticoles en sont pauvres. Par exemple, certaines variétés de roses ont tellement de pétales que les insectes ne peuvent pas les butiner. On préférera alors des variétés type Rosa Canina. De la même manière, les variétés dites exotiques n'attirent aucun insecte. Il faudrait de nombreuses années pour qu'un insecte se spécialise sur ces plantes, c'est le cas par exemple du Pavot Californien. Les vivaces sont intéressantes, les variétés sauvages sont riches naturellement en nectar et pollen et certaines variétés horticoles présenteraient un intérêt pour les insectes.

Quel est l'intérêt d'une étude pour la commune ?

Pour les services espaces verts des communes, elle est un outil de communication très important pour les techniciens et élus afin de mieux expliquer la gestion différenciée auprès des populations. Elle permet, par exemple, d'expliquer l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'intérêt des fauches tardives et de sensibiliser les habitants aux pratiques environnementales saines (utilisation des essences locales dans les haies par exemple, association végétale dans le jardin...).

Il arrive souvent que les communes utilisent de manière raisonnée les produits phytosanitaires alors que les habitants continuent à user de ces mêmes produits de manière inadaptée. Cette sensibilisation permet de mieux comprendre les atouts d'une biodiversité importante à travers la lutte biologique par exemple. Si la commune dispose d'espaces naturels remarquables sur (ou proche de) son territoire, elle permettra de déceler la présence ou non d'espèces importantes pour la biodiversité ou d'espèces protégés (au niveau départemental, régional, national ou même européen) gage d'une gestion de qualité du patrimoine naturel ■

Cet entretien est consultable dans son intégralité sur le site <http://www.caue85.com/pvc85/accueil.html>

contact

- Johanna VILLENAVE-CHASSET
Flor'Insectes
La Maison Neuve, Chemin des Bradières
49170 • Savennières
02 41 77 80 02
06 64 38 10 96
<http://florinsectes.site.voila.fr/>

La Chambre d'Agriculture de la Vendée commande une étude au Docteur Villenave :

Quel est le paysage idéal à mettre (remettre) en place ? Quelles essences peut-on replanter dans nos haies ? Lesquelles sont les plus intéressantes pour attirer les auxiliaires de cultures ?

Telles sont les questions que se pose la Chambre d'Agriculture de la Vendée, qui a fait appel au Docteur Villenave pour une étude complète de l'entomofaune (*partie de la faune constituée par les insectes*) nécessaire aux cultures sur le département. Cette étude devrait permettre de répondre à de nombreuses questions aussi bien dans la gestion des paysages vendéens que dans la maîtrise des populations de nuisibles en agriculture biologique, pépinière, viticulture, arboriculture et maraîchage. La Chambre d'Agriculture se dote ainsi d'un outil de réflexion important pour favoriser la biodiversité dans le département et limiter l'utilisation des produits phytosanitaires. Par le choix d'essences spécifiques, la haie devient un réservoir d'**auxiliaires de culture** (*prédateurs ou parasites d'insectes néfastes aux cultures*). Par exemple, le noisetier hébergera le puceron du noisetier, mais attirera des prédateurs consommateurs de tous types de pucerons. Ce type de haie garantit donc un abri pour les ennemis du puceron. La haie sert également de refuge hivernal.

On préconisera également les bandes enherbées entre les rangs des cultures pour favoriser l'installation des auxiliaires présents à la surface du sol.

Cette étude est menée pour le développement de l'agriculture biologique (où les produits de traitement sont prohibés) et la maîtrise des paysages, dans le cadre d'une plantation raisonnée de haies et d'arbres.

Exemples :

- diversification de la plantation d'arbres d'alignements au profit de l'entomofaune).
- plantation de haies fleuries toute l'année, propices aux auxiliaires de culture consommateurs de pollen au stade adulte.

TECHNIQUE

LE LOTISSEMENT

PRATIQUE

1ere partie

Parce que le lotissement est la forme majeure de production de logements en Vendée, il est logique qu'il se retrouve au coeur de la politique de développement durable du département.

La Feuille ouvre donc avec cet article, premier d'une série de trois, un volet consacré au lotissement, avec définitions, présentation des enjeux et propositions de solutions concrètes pour améliorer ce nouveau quartier, qui demain sera notre paysage.

DÉFINITIONS ET ÉTAT DES LIEUX

> Définition du **DÉVELOPPEMENT DURABLE** :
(Selon le rapport Bruntland, 1987)

"Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs."

Selon ce principe largement partagé de nos jours, le foncier est donc une ressource à gérer comme les autres.

> Définition réglementaire du **LOTISSEMENT** :

"Constitue un lotissement toute division d'une propriété foncière en vue de l'implantation de bâtiments qui a pour objet ou qui, sur une période de moins de 10 ans a eu pour effet de porter à plus de deux le nombre de terrains issus de la dite propriété" (cf. article R 315-1 du code de l'urbanisme).

La superficie des terrains vendéens vendus en lotissement s'élève en moyenne à 748 m² en 2006, contre 770 m² en 2005. Cette diminution de la taille des terrains répond à deux contraintes majeures.

D'une part, elle devient nécessaire pour contenir la hausse du prix du foncier et proposer des terrains à un prix approprié au budget des acquéreurs. D'autre part, elle montre une meilleure prise en compte par les aménageurs de la consommation foncière pour un développement durable du territoire. (source: ADIL de La Vendée)

La taille des terrains est logiquement plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines ou côtières. On a rarement des terrains supérieurs à 750 m² sur le littoral.

Dans la plupart des communes, la surface des lotissements construits depuis les années 60 jusqu'à présent, représentent une surface allant de 5 à 10 fois la surface des bourgs anciens. C'est-à-dire qu'en une cinquantaine d'années, ont été consommées plus

de surfaces que pendant les deux millénaires précédents.

Pour une commune, bien réussir son agrandissement, c'est avant tout bien réussir ses nouveaux lotissements. Pour ce faire la commune travaille en collaboration avec un géomètre, un architecte, un paysagiste et des bureaux d'études techniques. Il est primordial de travailler avec une équipe pluridisciplinaire afin de bien appréhender l'évolution du nouveau quartier.

Les anciens économisaient l'espace pour garantir la pérennité de l'ensemble des activités de la collectivité ; nous consommons et stérilisons les sols à une vitesse inégalée. Un juste milieu semble nécessaire.

En effet, surtout quand la commune est petite, le nouveau lotissement aura un impact fort et le droit à l'erreur sera moins facile à accepter.

Nous voyons donc qu'un lotissement est une opération d'urbanisme faisant appel à des compétences multiples (géomètre, architecte, paysagiste, bureaux d'études...). Ces compétences sont nécessaires pour réussir ce nouveau bout de commune, et se manifestent à travers le plan du lotissement et le règlement.

Cependant, la réussite de cette opération d'urbanisme fait aussi appel, simplement, au bon sens de chacun et à son envie de vivre dans un esprit de partage, de préservation du cadre de vie, tout en protégeant son intimité.

6



UNE AMÉLIORATION AU QUOTIDIEN

• les limites de la propriété et le choix des essences

En général, le règlement du lotissement indique les essences adaptées au site et peut proscrire certaines essences néfastes au paysage. Il est donc intéressant de suivre les conseils de plantation qui encouragent à planter des essences locales car celles-ci sont les mieux adaptées au sol et aux conditions climatiques. Ces essences assurent une meilleure garantie de bonne évolution et de bonne gestion de votre arrosage.

En effet, si tout le monde plante des haies de conifères sur tout le territoire vendéen, c'est la disparition de nos paysages. *(voir les documents planter dans...)*

(Sources de l'Article : Etudes ADIL de Vendée, Plaquette de sensibilisation Pays de Vitré, Documents des CAUE Pays de La Loire).

• l'intégration des éléments techniques

La multiplication du mobilier technique et urbain vient souvent perturber le paysage urbain.

Une réflexion en amont avec tous les concessionnaires des Voiries-Réseaux Divers (EDF, GDF, France Télécom...) permet de positionner ces objets de manière cohérente dans le paysage ■



POINTS CLÉS À AMÉLIORER

LES POUBELLES/CONTENEURS *(photo 3)*

- pensez à leur accessibilité par les camions de collecte,
- favorisez le regroupement des ordures ménagères par lots de 4 ou 5,
- évitez la proximité immédiate des constructions (nuisances sonores et olfactives),
- pensez à leur intégration au sein d'un massif végétal (haies, mur végétalisé...),
- envisagez un habillage en bois ou en brique.

NE TRAITEZ PAS LES FOSSÉS ET LES BORDS DE TALUS

- c'est une catastrophe pour la qualité l'eau,
- c'est cause de ravinement,
- c'est une horreur esthétique.

LES TRANSFORMATEURS EDF, LES BORNES ET ARMOIRES TÉLÉPHONIQUES *(photos 2 & 4)*

- envisagez leur intégration dans un massif végétal,
- pensez à un habillage en bois ou brique,
- dans le cas d'opérations groupées, pensez à l'intégration des transformateurs EDF dans les volumes bâtis ou reprise des éléments architecturaux des constructions alentours.

LES COFFRETS TECHNIQUES ET LES BOÎTES AUX LETTRES *(photos 1 & 4)*

- pensez à les dissimuler dans les haies, derrière des panneaux en bois,
- essayez de les intégrer au bâti (en cas de permis groupé), dans des murets,
- évitez leur implantation en limite d'espace public mais privilégiez leur positionnement dans les parcelles ou perpendiculairement à la construction,
- positionnez les coffrets à l'arrière des lots (accessibles par un chemin piéton),
- selon la taille de l'opération, regroupez les boîtes aux lettres à l'entrée d'un quartier.



Logis de Chaligny / photo : Alain Durante

PRÉINVENTAIRE DES PARCS ET JARDINS EN VENDÉE

BILAN 2001-2007 • CAUE-APJV

Depuis 2001, l'Association des Parcs et Jardins de Vendées (APJV), en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Vendée (CAUE 85), recense des parcs et jardins tant privés que publics. L'association est soutenue par le Conseil Général sous forme d'une aide financière annuelle.

LA GÉNÈSE DE L'APJV

Suite aux dégâts de la tempête de 1999, l'Association des Parcs et Jardins de la Vendée (APJV) s'est créée afin de sauvegarder et promouvoir les parcs et jardins d'intérêt historique et botanique, tant privés que publics.

Toutefois, avant de pouvoir les sauver et les mettre en valeur, il est nécessaire de les connaître et de recenser ce patrimoine fragile qui a traversé les siècles.

Pour mener à bien ce travail de pré-inventaire, l'APJV s'est tourné vers le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Vendée qui depuis 2001 encadre des étudiants de l'école de paysage d'Angers, de Bordeaux et de Versailles.

LES OBJECTIFS

Les objectifs de l'association sont clairs :

- recenser un maximum de parcs et jardins en impliquant chacun des propriétaires adhérents ou non à l'association,
- sensibiliser les propriétaires à la restauration, la sauvegarde et l'entretien de leur jardin,
- favoriser la promotion des jardins ouverts au public,
- promouvoir auprès d'un large public l'amour et la passion des parcs et jardins.

• • •

• • • BILAN DU PRÉ-INVENTAIRE DEPUIS 2001

De nombreux jardins ont été recensés dont certains possèdent des bases renaissance. Des parcs réguliers et paysagers de grande qualité ont été inventoriés avec notamment la signature de paysagistes de renommée nationale et internationale comme les frères Bühler qui ont réalisé des jardins privés en Vendée alors qu'ils réalisaient des jardins publics importants tels que le parc de la Tête d'or à Lyon et le jardin du Thabor à Rennes.

Tableau récapitulatif des parcs et jardins inventoriés et des typologies rencontrées

Carré en île : jardin d'eau du XVIème siècle en quadrilatère à angles droits entouré de douves en eau. Les côtés ne sont pas forcément égaux.

Exemples: la Sénardière à Boufféré et le Landreau aux Herbiers.

Régulier : Parc ou jardin de la fin XVIème, XVIIème ou XVIIIème dont le plan est dessiné sur une trame orthogonale avec un axe ordonnateur et/ou un axe de symétrie, ayant subi très peu de modifications au XIXème. *Exemple: le Boistissandeau aux Herbiers.*

Mixte : Parc ancien (XVIIème ou XVIIIème à l'origine) ayant évolué au fil des siècles et qui est le plus souvent enrichi de plantations au XIXème ou au début du XXème.

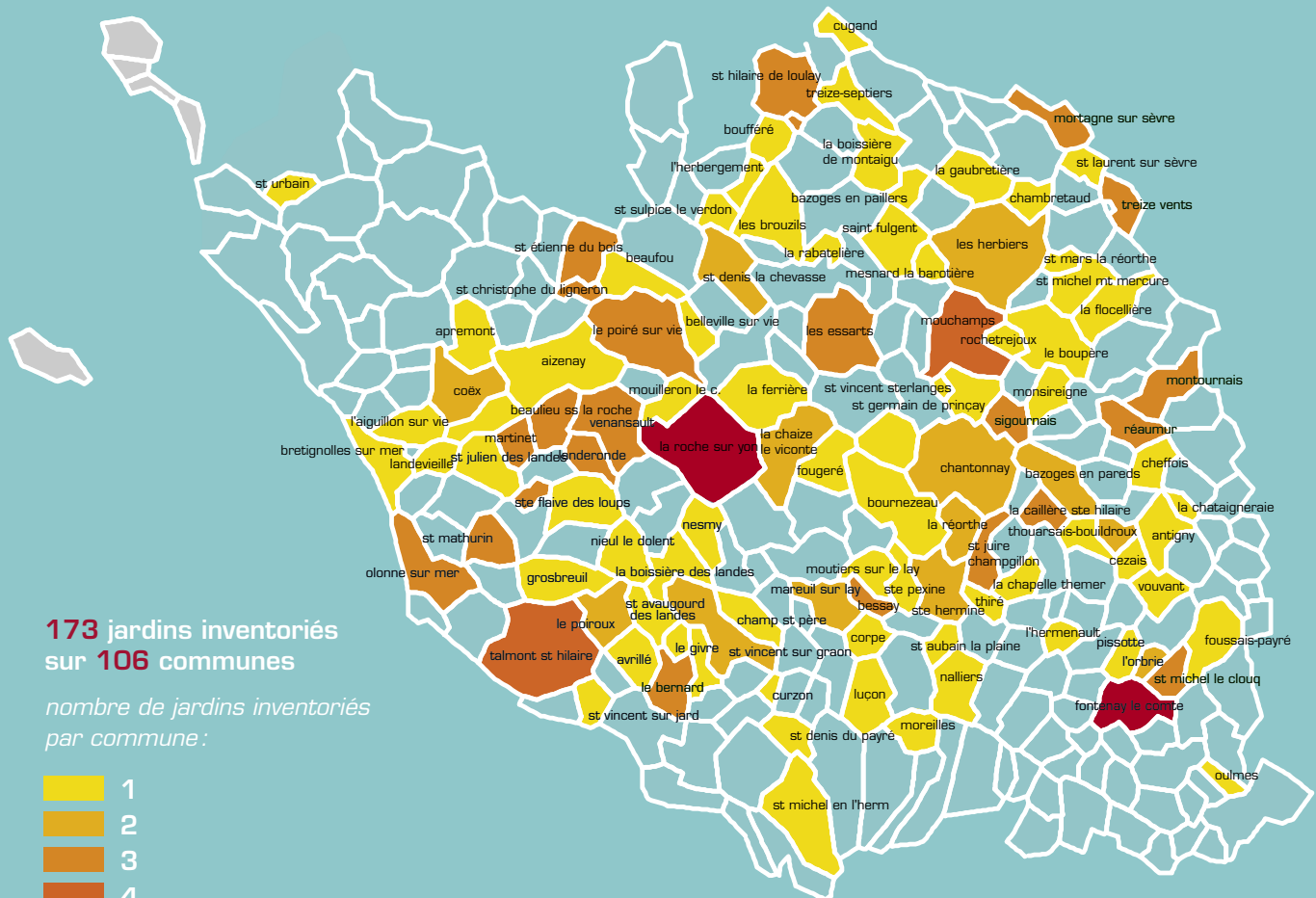
Exemple: le jardin Dumaine de Luçon,

Paysager : Parc entièrement créé au XIXème ou au début du XXème accompagné généralement d'un logis neuf. *Exemple: le parc des Rochettes de Montaigu.* • • •

	Carré en île	Régulier	Mixte	Paysager	Autre	Total
2002		2	3	8		13
2003		9	6	9	2	26
2004		8	8	20	4	40 (26 fiches de synthèse 14 monographie)
2005		3	7	23	5	38 (fiches + 1 monographie)
2006	4	6	2	17	4	33 fiches + 1 monographie
2007	1	9	3	6	4	23 fiches
Total	5	37	29	83	19	173 jardins



Jardin Dumaine de Luçon, jardin public qui attire 45 000 visiteurs par an.



LES INTÉRÊTS DE CE PRÉ-INVENTAIRE

Ce travail important, qui va se perpétuer encore, a permis de créer une base de données importante.

- En 2006, le Conseil Général a utilisé ces éléments pour mettre en place une exposition à la Chabotterie intitulée **“Vendée, côté jardin”** qui a attiré 40 000 visiteurs.

Cette exposition a eu pour ambition de retracer les grandes lignes de l'histoire des jardins en Vendée, de la Renaissance à nos jours en les replaçant dans un contexte national tout en présentant différentes thématiques associées au jardin : science, botanique, voyages des plantes, travail du jardiner ...

Cette exposition a été complétée par un catalogue édité au niveau national que l'on peut encore se procurer dans les librairies de grandes villes et sur le site de la Chabotterie.

- Lors de l'été 2007, un film a été tourné et évoquera pendant une heure l'histoire des jardins en Vendée à travers quelques exemples. Il sera diffusé sur FR3 lors du dernier trimestre 2007.

VISITES DES JARDINS RECENSÉS

Le pré-inventaire permet aux propriétaires de prendre conscience de la qualité de leur jardin et certains d'entre eux décident d'ouvrir leurs portes pour le plus grand plaisir de visiteurs passionnés.

Chaque année, l'APJV édite, en partenariat avec la DRAC, un guide des jardins à visiter en Vendée et dans la région Pays de la Loire lors du premier week-end de juin lié à l'opération nationale « Rendez-vous aux jardins » et tout l'été.

Le CAUE 85 informe régulièrement les activités de l'APJV sur son site internet: www.caue85.com

AIDES À LA RESTAURATION

Le Conseil Général a étendu son action en faveur des Parcs et Jardins dans le cadre de son programme d'aide au patrimoine non protégé. Une aide est destinée à des jardins d'intérêts historiques et botaniques. La contrepartie normale est l'ouverture au public au moins une fois par an lors des "Rendez-Vous aux jardins".

partenaires: le préinventaire des parcs et jardins

••• Cette subvention (de 20 % dans un plafond de dépenses de 40 000 euros) concerne les études réalisées par un professionnel qualifié et les travaux d'urgence concernant les plantations et les éléments architecturaux.

Actuellement, le jardin public de la Cure à Mortagne sur Sèvre bénéficie de cette aide dont l'étude est en cours ■

contacts & infos pratiques

• **APJV**: Siège de l'association des Parcs et jardins – Prieuré de Réaumur- 85700 REAUMUR.
Président M. Alain DURANTE

• **Pour toute information sur les jardins recensés: CAUE 85**
B.P. 685 - 85017 LA ROCHE SUR YON – Tél : 02 51 37 44 95
(Mme Gaëtane de La Forge, A.paysagiste)

• **Pour la restauration des jardins historiques : Conseil Général de la Vendée**
Service des Monuments (Mme Isabelle Sachot) – tél : 02 51 44 26 65.



Jardin du Prieuré de Réaumur, jardin privé régulier.



Vue aérienne du jardin de Chaligny à Sainte-Pexine, jardin privé régulier labellisé Jardin Remarquable.

PUBLICATIONS

PLANTER DANS LA PLAINE, DANS LE BOCAGE, DANS LE LITTORAL



Le CAUE de la Vendée vient de réaliser trois dépliants, proposant des essences particulièrement adaptées aux différents types de paysages vendéens.

Réalisés à partir d'affiches du CAUE bien connues et réactualisées, *Planter dans le Bocage*, *Planter dans la Plaine*, *Planter dans le Littoral* (bientôt suivis de *Planter dans le Marais Poitevin* et *Planter dans le Marais Breton*) seront autant utiles aux novices à la recherche d'idées de plantation pour leur jardin qu'aux professionnels soucieux de pratiquer un paysagement intelligent et respectueux de l'environnement.

Disponibles gratuitement au CAUE de la Vendée (02 51 37 44 95), vous pouvez d'ores et déjà les télécharger sur le site du CAUE : <http://www.caue85.com> ■

AGENDA

25 novembre: "A la Sainte Catherine, tout bois prend racine"

Nos ancêtres entendaient par cet adage que les boutures de nos arbres et arbustes avaient de grande chance de réussir si elles étaient réalisées sur cette période. Ce dicton a été un peu déformé et la fin Novembre reste une période très favorable pour la plantation de tous les arbres et arbustes à racine nue même si on peut poursuivre les plantations tout l'hiver avant le départ printanier.

13 décembre 2007, à 18h, à l'Institut Supérieur de Technologie (I.S.T.) de la Roche sur yon (28, Boulevard d'Angleterre), aura lieu la **REMISE DES PRIX du CONCOURS** "le Paysage de Votre Commune".



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

LA FEUILLE N°7 - SEPTEMBRE 2007

le journal du concours "le Paysage de Votre Commune"

rédaction: Olivier Champain / conception graphique: Pascal Maurand / CAUE 85.

CAUE de la Vendée

16 cours Bayard bp 685, 85017 La Roche sur Yon cedex

tel 02 51 37 44 95 fax 02 51 44 83 26

<http://www.caue85.com> <http://www.caue85.com/pvc85/accueil.html>

caue
DE LA VENDÉE